

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 13 AVRIL 2018

L'an **deux mille dix-huit** et le **treize** du mois **d'avril à 14 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **06 avril 2018**.

Date d'affichage : **09 avril 2018**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Lionel VOGEL – Bernard BATIFOULIER –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2018/18 Pour : 07 Contre : 01 Abstention : 00

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS 2018 AVEC L'ASSOCIATION MULTI
ACCUEIL « LA MARELLE ENCHANTEE »**

Monsieur le Maire informe les membres présents, que Madame Sandrine BERTRAND, présidente de l'association multi accueil « La Marelle Enchantée », demande à la commune de subventionner cette structure, selon les accords passés, soit en fonction du nombre d'enfants de Montagnac – Montpezat accueillis à la crèche l'année précédente.

De plus, il ajoute que selon les accords pris entre les trois communes partenaires, la charge représentant les enfants extérieurs doit être répartie sur les trois communes signataires.

Une fois tous ces objectifs pris en considération, la crèche demande, au titre de l'année 2018, une subvention totale de 37 700 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier la commune a versé une subvention de 27 200 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs 2018 avec l'association multi accueil « La Marelle Enchantée » telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **ACCORDE** une subvention de **37 000 €** à l'association multi accueil « La Marelle Enchantée » au titre de l'année 2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO